



# Questions intersectorielles

## VUE GÉNÉRALE DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

Un univers de milliers d'espèces individuelles et leur variabilité génétique constitue le fondement biologique pour la production vivrière mondiale. La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage, des arbres forestiers, des organismes aquatiques, des microorganismes et des invertébrés – depuis les bactéries invisibles à l'œil nu qui soutiennent les terres agricoles jusqu'au yack qui vit sur les sommets les plus élevés de l'Himalaya – joue un rôle décisif pour parvenir à un monde libéré de la faim.

Si les différentes composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture possèdent des caractéristiques distinctes, elles ont aussi des traits communs. Tous contribuent à répondre aux besoins essentiels en matière de sécurité alimentaire et de moyens d'existence stables et beaucoup, par exemple, les animaux d'élevage, sont assujettis aux principes de gestion adoptés par les humains. Les différentes composantes sont confrontées à des défis uniques en matière de gestion, ainsi qu'à des menaces communes, par exemple le changement climatique.

Conserver et utiliser le réservoir de diversité génétique peut fournir les options nécessaires pour faire face au changement climatique. Néanmoins, en même temps, le changement climatique pourrait aussi contribuer à l'érosion génétique. Il est donc urgent et important de conserver la diversité génétique. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a reconnu officiellement la nécessité d'aborder la question des interactions entre le changement climatique et de l'agriculture dans ses prochains travaux.

### Le Programme de travail pluriannuel de la Commission

Dans un Programme de travail pluriannuel approuvé en 2007, la Commission a exprimé un objectif à long terme : mener à bien une évaluation stratégique générale : *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Cette gigantesque entreprise ne va pas seulement intégrer la situation des rapports mondiaux produits pour toutes les composantes de la biodiversité concernant l'alimentation et l'agriculture, elle va aborder des thèmes communs intersectoriels, y compris la gestion de la biodiversité dans des écosystèmes agricoles complexes. Les rapports sur les ressources phyto- et zoogénétiques seront mis à jour et l'évaluation des ressources génétiques forestières, aquatiques, des microorganismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture est en cours.

### LA COMMISSION

#### Se pencher sur des questions intersectorielles

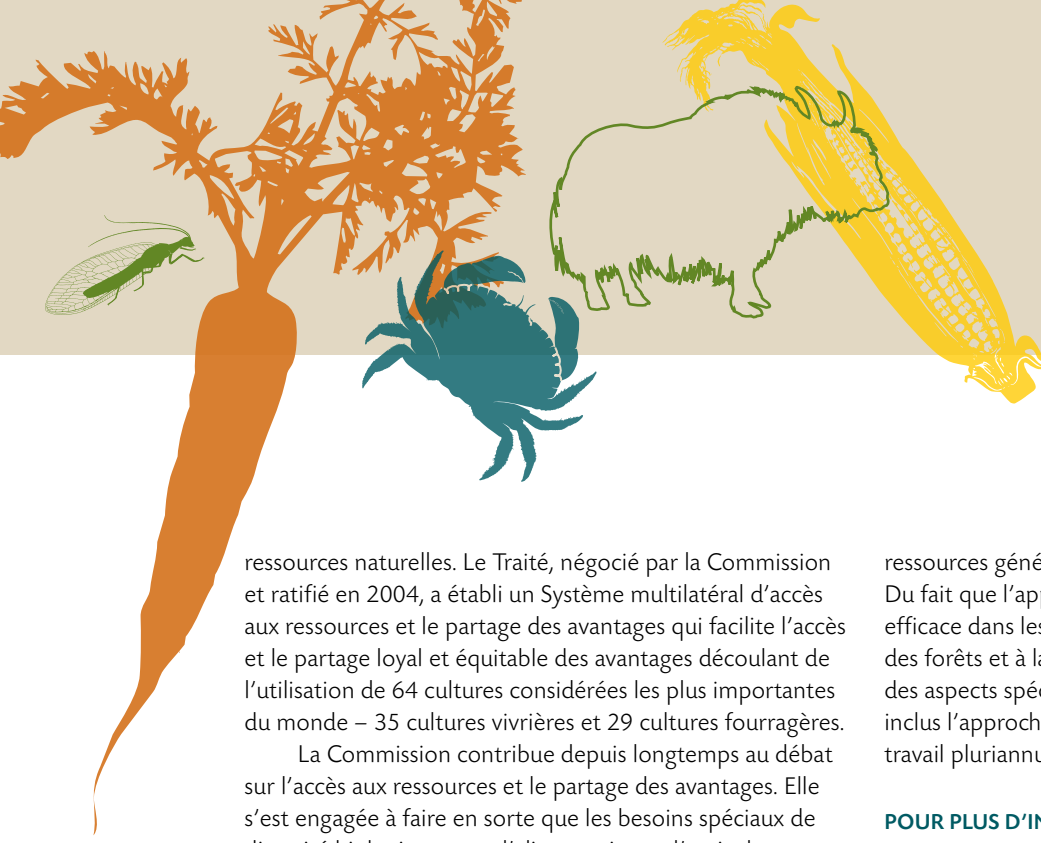
La Commission s'est engagée à traiter des questions intersectorielles qui pourraient avoir une incidence sur une ou sur toutes les composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple :

- politiques en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation;
- application des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques;
- objectifs et indicateurs de la conservation de la diversité génétique;
- approches écosystémiques de la gestion de la biodiversité.

Plusieurs organismes internationaux s'occupent de ces questions. Toutefois, la Commission constitue une tribune permanente au sein de laquelle les gouvernements débattent sur toutes ces questions, y compris les questions intersectorielles, ayant trait *spécifiquement* aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle suit de près l'évolution des politiques dans d'autres tribunes internationales et vise à assurer la cohérence politique grâce à une étroite collaboration avec d'autres organisations internationales. La Commission est dotée d'un mandat qui lui permet de veiller à ce que les besoins et les caractéristiques spécifiques des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont dûment pris en compte lors de l'élaboration des politiques internationales.

#### Accès et partage des avantages

Il existe deux accords internationaux contraignants qui réglementent l'accès et le partage des avantages pour les ressources génétiques : la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Tous deux sont fondés sur l'hypothèse que les nations exercent un droit souverain sur leurs propres



ressources naturelles. Le Traité, négocié par la Commission et ratifié en 2004, a établi un Système multilatéral d'accès aux ressources et le partage des avantages qui facilite l'accès et le partage loyal et équitable des avantages découlant de l'utilisation de 64 cultures considérées les plus importantes du monde – 35 cultures vivrières et 29 cultures fourragères.

La Commission contribue depuis longtemps au débat sur l'accès aux ressources et le partage des avantages. Elle s'est engagée à faire en sorte que les besoins spéciaux de diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture soient pris en compte dans les décisions internationales. La question de l'accès et du partage des avantages pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est incluse dans le programme de travail pluriannuel de la Commission.

### Biotechnologie

La Commission nourrit un intérêt particulier pour l'évolution des politiques se rapportant aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO a entrepris une étude générale des questions de biotechnologies et des tendances dans ce domaine pour la Commission afin d'identifier celles intéressant la FAO et la Commission, et de déterminer ce qui reste à faire en termes de politique et d'assistance technique. Un examen de l'application et de l'intégration des biotechnologies dans la conservation et l'utilisation des ressources génétiques est un autre point fort du programme de travail pluriannuel de la Commission.

### Cibles et indicateurs

La Commission travaille avec des experts de la FAO et des membres de la communauté scientifique pour définir des indicateurs et des cibles qui pourraient mieux être utilisés pour caractériser et surveiller la diversité génétique en ce qui concerne gains et pertes. L'élaboration de cibles et d'indicateurs permettra de mesurer l'efficacité des programmes établis pour ralentir l'érosion génétique et améliorer la conservation.

### Approche écosystémique

L'approche écosystémique est largement utilisée pour veiller à ce que les écosystèmes soient maintenus de manière durable. Cela signifie protéger leurs biens et leurs services ainsi que conserver leur biodiversité. En promouvant la conservation *in situ* et les systèmes d'exploitation agricole durables, l'approche écosystémique contribue à la conservation et à l'utilisation durable des

ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Du fait que l'approche écosystémique a été particulièrement efficace dans les efforts pour parvenir à une gestion durable des forêts et à la pêche durable, et qu'elle est appliquée à des aspects spécifiques de l'agriculture, la Commission a inclus l'approche écosystémique dans son Programme de travail pluriannuel couvrant tous les secteurs pertinents.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Page web: [www.fao.org/nr/cgrfa](http://www.fao.org/nr/cgrfa)

E-mail: [cgrfa@fao.org](mailto:cgrfa@fao.org)